

**Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 15 janvier 2026**

**JPS GRANULATS**  
**Société par actions simplifiée au capital de 4 983 953 euros**  
**Siège social : RD 115 J, 21700 VILLERS LA FAYE**  
**502 720 907 RCS DIJON**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 15 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six,  
Le quinze janvier,  
A dix heures,

Les associés de la Société JPS GRANULATS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, Lieudit "Les Hauts Poirets" 21700 NUITS-SAINT-GEORGES, sur convocation faite par lettre recommandée avec accusé de réception adressée le 23 décembre 2025 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier STOCKER, en sa qualité de Président de la société REKCOTS, Présidente de la Société.

La société REVISION, GESTION, AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est présente.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents possèdent 4 983 953 actions sur les 4 983 953 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus du quart des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des convocations régulières des associés,
- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 mars 2025,
- Le rapport de gestion de la Présidente,
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,

- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est rappelé qu'une requête à Monsieur le Président du tribunal de Commerce de DIJON a été déposée le 25 septembre 2025 afin de demander un délai supplémentaire de trois mois, soit jusqu'au 31 décembre 2025, pour réunir l'assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2025.

Le Président du Tribunal de Commerce de DIJON a répondu à cette requête par une ordonnance en date du 16 septembre 2025 et a accepté de proroger le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au 31 décembre 2025.

Une seconde requête a été déposée à Monsieur le Président du tribunal de Commerce de DIJON le 22 décembre 2025 afin de demander un délai supplémentaire de trois mois, soit jusqu'au 31 mars 2026, pour réunir l'assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2025.

Le Président du Tribunal de Commerce de DIJON a répondu à cette requête par une ordonnance en date du 29 décembre 2025 et a accepté de proroger le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au 31 mars 2026.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Rapport de gestion de la Présidente,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 mars 2025 et quitus à la Présidente,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération de la Présidente,
- Prise d'acte de la démission du Directeur Général,
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la Présidente.

Le Président donne lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et de son rapport spécial sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

## **CINQUIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Madame Gwendoline STOCKER de son mandat de Directrice Générale à compter de ce jour, décide de ne pas la remplacer.

Cette résolution est adoptée :

4 983 953 voix ayant voté pour,

0 voix ayant voté contre,

0 voix s'étant abstenues.

## SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée :

4 983 953 voix ayant voté pour,

0 voix ayant voté contre,

0 voix s'étant abstenues.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et les associés présents.

De convention expresse entre les Parties, le présent procès-verbal est réputé être signé en la forme électronique, le 15 janvier 2026, nonobstant d'éventuelles signatures électroniques apposées à des dates différentes.

Pour la Société **BNP PARIBAS  
DEVELOPPEMENT,**  
Ludovic ROBERT  
*Associée*

Signé numériquement par Nitro  
Software Belgium NV - Nitro Sign  
Premium pour le compte de  
Ludovic ROBERT  
(ludovic.robert@bnpparibas.com)  
Date : 15/01/2026 15:26:28  
Signé avec le mot de passe à  
usage unique envoyé par email :  
734824

Pour la société **BTP CAPITAL  
INVESTISSEMENT,**  
Claude LAVISSE  
*Associée*

Signé numériquement par Nitro  
Software Belgium NV - Nitro Sign  
Premium pour le compte de  
Claude LAVISSE  
(claude.lavisse@btpki.fr)  
Date : 16/01/2026 09:59:30  
Signé avec le mot de passe à  
usage unique envoyé par email :  
744036

Pour la société **REKCOTS,**  
Olivier STOCKER  
*Associée Présidente*

Signé numériquement par Nitro  
Software Belgium NV - Nitro Sign  
Premium pour le compte de  
Olivier STOCKER  
(direction@jpsgranulats.com)  
Date : 15/01/2026 15:31:55  
Signé avec le mot de passe à  
usage unique envoyé par email :  
228483

Pour la société **VICLAMAR  
DEVELOPPEMENT,**  
Jean-Philippe JAYET  
*Associée*

Signé numériquement par Nitro  
Software Belgium NV - Nitro Sign  
Premium pour le compte de  
Jean-Philippe JAYET  
(jphjayet@gmail.com)  
Date : 15/01/2026 15:43:48  
Signé avec le mot de passe à  
usage unique envoyé par email :  
364486